

FO : Le syndicat qui reste un syndicat**Compte rendu du Comité Technique Local du 20 avril 2012**

Ce CTL s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental, Monsieur Alain Saison. Les débats ont débuté à 9h20 pour se terminer à 13h00. Le syndicat CGT a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Madame THOMAS remplissant cette fonction pour l'Administration.

L'ordre du jour était le suivant :**1 – Approbation du procès verbal du CTL du 13 janvier 2012**

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
SOLIDAIRES	X		
FO-DGFIP62	X		
CGT	X		
CFTC-UNSA	X		

2 – Information sur l'installation de la Trésorerie de Calais Centre Hospitalier au Centre des Finances Publiques de Calais :

L'Hôpital de Calais s'installera dans le courant du mois de juillet 2012 dans de nouveaux locaux.

Dans un premier temps, la Direction de l'Hôpital avait prévu d'installer la Trésorerie au sein du nouvel Hôpital. Or, elle s'est vu attribuer un second IRM non prévu lors de la conception des plans du nouvel hôpital et a été contrainte de reprendre l'espace initialement prévu pour la Trésorerie.

Une nouvelle proposition a alors été formulée consistant à installer la trésorerie dans un ALGECO existant. Consultée, l'Administration centrale a fait savoir, par lettre du 18 octobre 2011, que cette solution ne pouvait être retenue en raison des risques qu'elle présentait au regard de la sécurité.

La Direction de l'Hôpital s'est engagée alors dans une nouvelle solution qui aurait consisté à procéder à la construction de locaux propres à la trésorerie. Les premières discussions conduisaient à un loyer au m2 excédant très largement le plafond fixé par France Domaine et n'aurait permis l'installation de la Trésorerie au mieux qu'en milieu d'année 2013.

Dans ces conditions, l'option retenue par la direction consiste à installer la Trésorerie de Calais CH et Banlieue dans le CDFP de Calais. Cette solution présente, selon la direction, un double avantage : elle ne nécessite que peu de travaux et elle peut être mise en œuvre dès la fin du 1^{er} semestre 2012. Elle permet ainsi aux agents de bénéficier de la logistique

et de la restauration du CFP de Calais.

Implantation de la Trésorerie

La Trésorerie sera installée pour sa partie hospitalière en rez-de-chaussée et pour la partie communale à l'étage.

Cette installation conduit à modifier a minima l'implantation actuelle des services du site.

Ainsi, le cadre A du SIP actuellement installé au RDC occupera un bureau au 1^{er} étage. Le plateau téléphonique de SIP qui était jusqu'à présent installé dans un bureau sera positionné chaque fois que nécessaire dans la salle de réunion. Pour la campagne IR à venir, le plateau téléphonique sera maintenu.

Le responsable et les 5 agents du Pôle de Fiscalité patrimoniale et personnelle seront installés dans 4 bureaux du 1^{er} étage, 3 bureaux qu'ils occupaient déjà ainsi que celui occupé par le plateau téléphonique jusqu'alors. Ces modifications conduisent à installer les B à 2 par bureau.

Au final, le nombre moyen de m2 par agent s'établit pour l'ensemble des services du site à 12,42 m2.

La tenue de la caisse

Le SIP tiendra la caisse pour lui-même et pour la Trésorerie. Pour éviter d'alourdir la charge de l'accueil/caisse du SIP, tous les usagers ayant à traiter un sujet concernant l'hôpital se présenteront dans un espace spécifique de réception. Une signalétique sera installée à cet effet.

Les archives

Les services actuellement installés dans le CDFP conserveront leurs espaces d'archives. Deux nouveaux espaces seront créés à l'intention de la Trésorerie : un en RDC et un au 1er étage respectivement installés au sein de la partie hospitalière et dans un bureau mitoyen à la partie communale.

Les travaux

Ils consisteront principalement en la pose et dépose de cloisons, en la réfection de faux-plafonds et en l'aménagement d'un espace de

réception supplémentaire au RDC.

A ce stade, le calendrier de l'ensemble des travaux n'est pas définitivement arrêté. Ils seront réalisés de mi-avril à fin juin, aucune intervention n'est prévue pendant la campagne de souscription des déclarations au niveau de l'accueil.

La date du transfert de la trésorerie

L'installation de la Trésorerie dans ses nouveaux locaux est prévue pour la 1^{ère} quinzaine de juillet.

Commentaires FO : FO DGFIP62 a dénoncé le transfert inepte de la Trésorerie de Calais Centre Hospitalier dans les locaux du Centre des Finances Publiques de Calais et déploré ce déménagement effectué en dépit du bon sens.

Le déménagement du Centre Hospitalier de Calais est prévu en juillet 2012 sur le site dit de Virval. **Il semblait judicieux que la Trésorerie intègre ces bâtiments neufs en même temps que le personnel hospitalier, ce qui n'a pas été le chemin suivi par la Direction Générale !**

FO DGFIP62 se réjouit de l'installation d'un IRM supplémentaire dans l'Hôpital mais a demandé la raison pour laquelle la solution d'une installation provisoire dans une construction modulaire de type ALGECO n'avait pas pu être réalisée dans l'attente de la recherche de locaux dans l'enceinte de l'Hôpital ou à proximité.

Le Président nous répond que cette solution modulaire avait été refusé par la direction générale au prétexte que la sécurité des agents et du public ne peut être assurée. **Il est quand même curieux que des solutions modulaires soient convenables pour des écoles ou des banques mais ne suffisent pas à la DGFIP ! FO DGFIP62** déplore que le solution trouvée n'engagera pas l'Hôpital à trouver de nouveaux locaux à la Trésorerie dans l'enceinte du centre hospitalier.

FO DGFIP62 constate que le protocole de tenue de la caisse qui impose que la caisse soit tenue par la Trésorerie Municipale lorsque cette dernière intègre un SIP n'est pas respecté à Calais et demande si cette situation sera amenée à se reproduire dans d'autres sites.

Le Président nous répond que le protocole peut être modulé selon la situation locale. **Mais pourquoi alors nous oppose-t-on le protocole dans d'autres domaines ! !**

FO DGFIP62 est intervenu également sur le problème des archives de la trésorerie et s'interroge sur le sort qui sera fait aux archives mortes conservées actuellement dans un local extérieur à la trésorerie.

Le Président nous informe que le problème est connu et que les archives sont actuellement en cours de tri.

FO DGFIP62 a signalé le problème posé par l'application CEPAGE spécifique au Centre Hospitalier et actuellement utilisée par la trésorerie.

Le Président nous informe que le sujet est étudié par le CMIB et qu'une solution sera proposée dans les nouveaux locaux occupée par la Trésorerie dans les locaux du SIP.

3 et 4 – Information sur le dispositif de campagne Impôts sur le revenu (IR) 2012 et Impôts sur la Fortune (ISF) 2012 :

A. La Campagne IR 2012

La campagne de souscription des déclarations de revenus va débuter dans notre

département. Une qualité d'accueil est attendue par l'ensemble des contribuables.

Cela implique, en terme d'organisation et de fonctionnement, de répartir efficacement les équipes de travail autour des deux missions que sont la délivrance de renseignements et les travaux de saisie des déclarations.

Bilan 2011 :

Au cours des dernières années, à l'occasion de la *Campagne Papier*, l'accueil physique dans les CDI, les SIP, et les autres sites n'a cessé de progresser pour passer de 76 645 personnes en 2009 à 106 931 personnes en 2011, soit une progression de 39,5 % ! L'accueil téléphonique, a quant à lui explosé lui aussi pour passer de 72924 appels répondus en 2009 à 87762 appels répondus en 2011, soit une augmentation de 20 %.

Au cours de la *Campagne Internet*, 20 302 usagers ont été accueillis dont 17 262 par les CDI/SIP et 3 040 par les trésoreries et les agents renseignaient par téléphone 37 398 personnes.

Les thèmes les plus abordés par les usagers durant la campagne de réception 2011 concernaient le mariage ou le PACS, le divorce ou la séparation, les frais professionnels des salariés, la Prime pour l'emploi et les dépenses pour l'habitation principale.

Pour la campagne 2012, les responsables SIP/CDI pourront bénéficier de l'appui du pôle de fiscalité patrimoniale et de celui des pôles de contrôle et d'expertise pour l'organisation de la réception physique ou téléphonique des usagers.

En parallèle à la réception, les services doivent organiser leurs travaux de saisie afin de prendre en charge dans les meilleurs délais la campagne de taxation, tout en assurant la qualité des opérations de saisie. Une édition plus précoce des avis devrait permettre un étalement et une meilleure articulation des campagnes de réception contentieuses IR, TF et TH.

Nouveautés 2012 :

En 2012, on distingue quelques nouveautés tant législatives (assiette de l'impôt) que techniques (évolutions applicatives) susceptibles d'influer sur le déroulement de campagne : les changements de situation de famille, la réduction de 10% appliquée aux taux de réductions et crédits d'impôt et l'augmentation du nombre de codes revenus, évitant ainsi l'utilisation de l'application IR-CDA.

Calendrier :

Les remises à la Poste des déclarations ont démarré le 19 avril avec un pourcentage d'envoi de 66% au 24 avril et de 100% au 4 mai. Cette année, la date limite de dépôt papier est fixée au plan national au jeudi 31 mai 2012.

Afin de garantir une meilleure fluidité des accès à la télé-déclaration, le zonage mis en place en 2010 a été reconduit. Pour le Pas de Calais, la date limite pour déclarer en ligne est fixée au jeudi 21 juin 2012.

Pour les travaux de saisie, les dates d'extractions ILIAD seront, pour la première année, uniques au niveau national. Les dates de fin de saisie auront lieu les 22 juin pour la première émission, 12 juillet pour la deuxième émission et 31 août pour la troisième émission.

Courriels :

Le dispositif de traitement via l'outil SCoup des questions posées sur le site impots.gouv durant la campagne est reconduit pour la période du 20 avril au 14 juin 2012. En 2011, 1567 demandes avait été traitées par le Pas de Calais. Afin d'apporter un soutien aux CDI/SIP, le dispositif sera entièrement pris en charge par les services de direction.

Horaires :

Comme les années précédentes, l'heure de fermeture des CDI/SIP est fixée à 16h30.

Soutien technique aux trésoreries :

Un annuaire reprenant la liste de leurs correspondants techniques au sein des CDI/SIP avec leur ligne téléphonique directe est mis à disposition des trésoreries de proximité. En outre, les agents des trésoreries seront invités à participer aux réunions de campagne organisées localement par les responsables de CDI/SIP et dans lesquelles est prévue une présentation des nouveautés législatives. De plus, des permanences seront assurées par des agents des CDI/SIP dans certaines trésoreries.

Accueil téléphonique :

La mise en place des plateaux téléphoniques sur site permet un traitement efficace des appels tout en préservant les services en charge de la saisie, des nuisances sonores et des interruptions dans le traitement de leur mission. La progression sensible du nombre

d'appels téléphoniques constatée en 2011 démontre l'intérêt de l'installation de ces dispositifs.

Promotion des télé-procédures :

La procédure de déclaration en ligne est un produit en continuelle adaptation afin de répondre aux différentes attentes des usagers. Ainsi, en 2011, la procédure permettait également de couvrir le volet paiement de l'impôt. En 2012, on distingue trois grandes nouveautés : un nouvel accès pour l'utilisateur à son espace personnel via « mon.service.public.fr », la possibilité de valider par smartphone une déclaration « conforme complète » et la création d'un service « télé correctif ».

B. La Campagne ISF 2012

En 2011, 3 096 usagers ont déposé une déclaration ISF contre 6 722 en 2010 dans le Pas de Calais.

Cette année, les modalités de calcul de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) ont évolué : le champ d'application s'établit à compter d'un patrimoine net taxable de 1,3 millions d'euros et la taxation est réalisée dès le 1er euro avec application d'une décote pour limiter l'effet de seuil.

La loi de finances rectificative du 30 juillet 2011 a par ailleurs modifié les modalités de déclaration et de paiement. Jusqu'en 2011, l'impôt de solidarité sur la fortune était un impôt auto liquidé. Lorsque le redevable relevait d'un SIP, le SIP était compétent pour recevoir la déclaration d'ISF et son paiement. Dans les autres cas, le SIE était compétent. Ce dernier l'était également pour gérer les cas atypiques (dation en paiement, paiement partiel...).

A compter de 2012, deux systèmes déclaratifs et de recouvrement vont coexister (articles 885W et 1723 ter-OO A du CGI). Afin d'être en cohérence avec la logique d'interlocuteur des particuliers, la gestion de l'ISF sera assurée par les services des impôts dédiés aux particuliers.

La promotion de la télé-déclaration ainsi que des moyens de paiement dématérialisé constitue cette année encore un axe privilégié de communication et leur promotion doit être assurée auprès du public, tant en réception physique qu'en réception téléphonique.

Moyens consacrés :

Comme l'année dernière, des crédits d'auxiliaires ainsi que des quotas d'heures supplémentaires ont été accordés sur demandes des chefs de service. Par ailleurs, la participation des PCE et du pôle patrimonial à la campagne d'information sera reconduite, tant pour l'accueil physique que pour l'accueil téléphonique. Des agents de l'ESI de St-Omer viendront également apporter leur soutien dans la saisie des déclarations.

La situation sera donc la suivante :

- L'ISF sur rôle

Les usagers dont le patrimoine a une valeur nette taxable égale ou supérieure à 1,3 millions d'euros et inférieure à 3 millions d'euros seront dispensés de déclaration ISF et devront uniquement reporter le montant de leur actif net taxable sur leur déclaration de revenus (en ligne ou sur la déclaration complémentaire n°2042 C). Une notice spécifique avec des fiches d'aide sera envoyée avec la déclaration. Le service compétent pour en assurer le recouvrement sera le même que pour l'impôt sur le revenu (SIP ou trésorerie de proximité, selon le cas).

- L'ISF auto-liquidé

Les usagers dont le patrimoine a une valeur nette taxable supérieure ou égale à 3 millions d'euros devront, comme les années précédentes, déposer une déclaration ISF accompagnée de son paiement. Le lieu de dépôt sera le SIP ou CDI du domicile du redevable au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, y compris pour les primo déclarants. Le CDI de Lens Sud réceptionnera les déclarations ISF accompagnées des paiements. Ces derniers seront enregistrés par le SIP de Lens Nord.

Une évaluation du nombre d'usagers concernés a pu être réalisée à partir de l'application SIRIUS : environ 2 400 usagers seraient concernés par la première tranche et 430 par la seconde.

Les SIE resteront compétents de manière transitoire dans des cas résiduels (dépôt de la déclaration avec paiement partiel, dation en

paiement, impositions résultant de la mise en œuvre d'une rectification ou d'une procédure d'imposition d'office).

Commentaires FO : FO DGFIP62 déplore une fois de plus qu'à cause du manque de personnel, les services de proximité ne peuvent plus être rendus dans les meilleures conditions. Alors que le nombre de personnes à venir dans les services se renseigner est en constante augmentation, le nombre d'agents est en perpétuelle baisse. **Dès lors, comment continuer à faire plus avec de moins en moins de personnel ?**

FO DGFIP62 espère que pour obtenir de bonnes statistiques, le temps d'attente des usagers sera décompté dès leur arrivée sur le site et non pas quand ils recevront leur ticket.

5 – Présentation du rapport d'activité DDFIP pour l'année 2011 :

L'effectif de la Direction s'établit au 31 décembre 2011 à 1831 agents.

Les **moins de 30 ans** représentent à peine 4 % des agents. En revanche, le pourcentage de personnes de plus de 50 ans s'établit à plus de 48 %. Le nombre de **temps partiels** s'élève à 412, choisi à hauteur de 53 % par les agents de la catégorie C. 8 sur 10 choisissent le prorata de 80 %.

L'**absentéisme** (personne non présente dans le service) affiche 35 880 jours ouvrés en 2011. Les congés ordinaires de maladie représentent plus de 40 % des absences, puis la formation professionnelle (29 %) et les congés de longue maladie et de longue durée (22 %).

Le **nombre de départs à la retraite** s'est accéléré en 2011 puisque 104 ont été enregistrés dans le département contre 68 en 2010. De nombreux départs à la retraite sont donc encore à venir dans les prochaines années alors que le département était jusqu'alors caractérisé par une grande stabilité de ses effectifs.

Compte tenu des départs à la retraite nombreux en 2011, le département a connu une plus forte mobilité. Ainsi, le corps des contrôleurs a enregistré 29 arrivées pour 5 départs. La même tendance a été constatée pour la catégorie C avec 29 arrivées pour 2 départs.

Pour ce qui concerne les **promotions**, 50 agents ont été promus au grade de contrôleur (38 par liste d'aptitude et 12 par voie de concours interne). 15 contrôleurs ont été promus inspecteurs (4 par liste d'aptitude, 4 au titre de l'examen professionnel et 7 par voie de concours interne) et un inspecteur a été reçu à la sélection d'inspecteur principal.

Quelques chiffres sur les particuliers

- 805 163 contribuables
- 354 478 articles imposables à l'impôt sur le revenu
- 670 578 articles de taxe d'habitation
- 739 526 articles de taxes foncières
- 3 096 déclarations d'ISF
- 189 607 foyers bénéficiaires de la prime pour l'emploi
- 112 830 amendes prises en charge

Quelques chiffres sur les professionnels

- 40 533 entreprises soumises à la TVA (au 30/06/2011)
- 19 310 entreprises télédéclarent et/ou télépayent leur TVA
- 20 831 sociétés soumises à l'IS (au 30/06/2011)
- 41 080 entreprises adhèrent à la transmission dématérialisée pour leurs déclarations de résultats
- 62 199 articles de contribution économique territoriale

Quelques chiffres sur le recouvrement

- 2 068 480 K€ encaissés sur les impôts émis par rôle
- 2 208 159 K€ encaissés sur les paiements à l'échéance et paiements spontanés dont 1 216 989 K€ de TVA, 327 431 K€ d'impôt sur les sociétés, 130 429 K€ de taxe sur les salaires, 211 228 K€ publicité foncière et droits d'enregistrement et de mutation (y compris droits d'enregistrement départementaux)
- 47, 58 M€ de recouvrement sur prises en charge

- 5 200 articles de produits divers et 17 322 284,31 € encaissés en produits divers

Quelques chiffres sur le secteur public local

- 895 communes gérées
- 143 analyses financières réalisées
- 2 conventions de services comptables et financiers et 5 engagements partenariaux signés
- 35 conventions de dématérialisation signées
- 3016 comptes de gestion visés et remis aux ordonnateurs au 15/03/2012

Quelques chiffres sur les dépôts et services financiers

- 614 comptes de dépôts de fonds pour un encours de 83 231 K€

- 321 connexions à DFT-Net
- 1 229 comptes CDC pour un encours de 428 934 K€

Quelques chiffres sur le foncier

- 861 178 locaux répertoriés par le cadastre
- 73 732 publications d'actes
- 111 318 demandes de renseignements sommaires urgents
- 89 435 télé@ctes dont 21 587 télépublications et 67 848 télérequisitions
- LE CONTROLE FISCAL
- Contrôle du bureau : 17 103 k€ de droits rappelés (IR + TVA + IS)
- Contrôle fiscal externe : 525 contrôles, 30 452 K € de droits rappelés et 19 168 K € de pénalités

Commentaires FO : La direction nous a concocté un magnifique document en couleur de près de 30 pages. Mais, comme chaque année, **FO DGFIP62** a demandé le taux couverture en nombre de jours de l'absentéisme par l'EMR et de l'EDRA, chiffre qui n'apparaît curieusement jamais dans le rapport d'activité !

Le président nous a assuré que ce chiffre nous serait communiqué lors d'une prochaine réunion.

6 – Questions diverses:

- **FO DGFIP62** est de nouveau intervenu sur la situation alarmante du poste comptable d'Hénin Beaumont Municipale. Depuis le 16 avril, ce ne sont plus 3 mais 5 agents qui manquent à l'appel car deux arrêts de travail ont été décidés par des médecins. Les manques criants de personnel génèrent une situation tendue, persistante et les missions de services publics ne peuvent plus être effectuées !

Le président nous a répondu avoir mesuré la situation dans ce poste et a promis une utilisation de l'équipe mobile de remplacement pour palier deux vacances de postes car le déficit officiel est de 2,1 emplois.

FO DGFIP62 déplore qu'aucune solution durable n'est présentée pour ce poste où les conditions de travail se dégradent de jour en jour. Nous espérons que des agents seront encore présents au début du mois de mai mais nous ne sommes plus sûrs de rien ...

La séance a été levée à 13h00.

Les élus F.O DGFIP62 :

Titulaires

Laurence DIDAUX, Audrey JOLY et Jacques REGNIER

Suppléants

Justine KORKUT, Hervé DANNEELS et Stéphane THIRIAT

Expert

Hervé FALSCHOWSKI et Yannig BOURGAIN